



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG 2026/09/21/3 portant sur

L'augmentation du capital et les changements statutaires de la SAS CCINCA Conseil en financement dans le cadre du Projet FERRANDI

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 21 septembre 2026*

PARTICIPANTS

Madame Muriel SORGIUS, Responsable de la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Présidente, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine - Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NOIRAY Florent, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

34 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ARIONE Christian FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, **Conseillers Techniques**.



ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBoul Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEBRUN Sébastien, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, THEIS James, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, CAMY César, DIANOUX Benoît, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MANZI Nicolas, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PREALABLE

Ferrandi Paris

L'école Ferrandi Paris est une grande école hôtelière, membre de la Conférence des grandes écoles (CGE). Elle forme des jeunes professionnels, avec un niveau de qualification allant du **CAP au Master**, dans les domaines de la **gastronomie et du management hôtelier**, en France et à l'international.

Nice sera le dernier campus national pour Ferrandi Paris, après l'ouverture des campus de Rennes, Bordeaux et Strasbourg.

Le calendrier d'ouverture

2027 : Ouverture du Bachelor en Management Hôtelier et Restauration

- 3 ans, en alternance et en initial — diplôme visé Bac+3.

2028 : Ouverture du Bachelor en Art Culinaire et Entrepreneuriat

- 3 ans, en initial. Technicité cuisine ou pâtisserie, gestion et management — diplôme visé Bac+3.

2029 : Ouverture du Master of Science in Hospitality Management.

Un partenariat avec la Banque des Territoires

La Banque des Territoires souhaite investir aux côtés de la CCINCA dans la société d'exploitation de l'école Ferrandi.

Un partenariat est envisagé via une SAS dédiée, sous réserve d'audits et de la validation du comité d'investissement.

Le recours à une société dédiée est nécessaire pour permettre son entrée au capital.

La répartition envisagée serait de 60–70 % pour la CCINCA et 30–40 % pour la Banque des Territoires.

Les conditions préalables : une LOI non engageante (réalisation d'audits et passage en comité d'investissement).

Rappel des principales hypothèses du projet :

Hypothèses d'activité :

- 445 apprenants ciblés
- 15 K€ par étudiant et par an
- 27 ETP dont 17 enseignants

Investissement et Immobilier :

- 5,3 M€ TTC d'investissement en travaux et équipements
- 1 650 m² à The Crown, à proximité du Campus Sud des Métiers - 150 € HT/m²/an

Détail des effectifs :

- Une cible à 445 apprenants en 2035 répartis en 26 groupes (source et benchmark Ferrandi RENNES)
- Une moyenne de 17 apprenants par groupe
- 35 % d'apprenants en alternance

Résultats :

- Un résultat net cible de 0,7M€
- Un déficit durant les 5 premiers exercices. Une reconstitution des capitaux propres les 4 années suivantes
- Un besoin en capitalisation de 4M€ pour éviter la sous-capitalisation de la société

Besoin en financement :

- Un besoin en financement total de 7M€



- Une capitalisation de 4M€ et un apport en compte courant de 3M€
- Un retour sur investissement sur 12 ans
- Un TRI 20 ans supérieur à 8%

PROJET FERRANDI : Modification de la SAS CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT

- Changement de la dénomination sociale
- Changement de l'objet social
- Augmentation de capital à hauteur de 4M€

Le financement total de 7M€ est complété par un apport en compte courant d'associé d'un montant maximal de 3M€.

L'état des discussions avec la Banque des Territoires concernant son entrée au capital de la société sera présenté ultérieurement à l'assemblée générale, pour avis sur la cession des participations.

VUS

- L'avis du Bureau du 05 mai 2025 et la délibération de l'Assemblée Générale du 26 mai 2025 relatifs à l'ouverture du Bachelor en Management Hôtelier et Restauration ;
- L'article L.710-1-4° du Code de commerce ;
- Les articles 42 et 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau du 7 septembre 2026 ;
- L'avis favorable de la Commission des finances du 17 septembre 2026.

CONSIDERANT

- ✎ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✎ Que l'ouverture du Bachelor en Management Hôtelier et Restauration a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau le 05 mai 2025 et d'une validation par délibération de l'Assemblée Générale le 26 mai 2025 ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article L.710-1-4° du Code de commerce, les chambres de commerce et d'industrie peuvent assurer une mission en faveur de la formation professionnelle initiale ou continue grâce, notamment, aux établissements publics et privés d'enseignement qu'elles créent, gèrent ou financent ;
- ✎ Que conformément à l'article 73 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relatif aux rôle et attributions du Bureau, celui-ci est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour attributions de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des assemblées générales et que c'est à ce titre qu'il est sollicité pour donner son avis sur l'acquisition de cet immeuble ;
- ✎ Que le Bureau a rendu un avis favorable lors de sa séance du 7 septembre 2026 ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 89 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, la Commission des finances a été sollicitée et a rendu un avis favorable sur ce projet lors de sa séance du 17 septembre 2026 ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relatif au rôle et aux attributions de l'Assemblée Générale, il appartient désormais à



cette dernière, en ce qu'elle dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA, de se prononcer sur ce projet ;

- ✎ Que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle avant son exécution, en application des articles R712-7 et R712-8 du Code de commerce.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **VALIDENT** l'ouverture d'un établissement supérieur privé technique hors contrat auprès du rectorat ;
- ▶ **VALIDENT** l'implantation de l'Ecole FERRANDI Paris Campus de Nice au sein de l'immeuble THE CROWN, ainsi que les travaux associés et le budget d'investissement présenté en séance ;
- ▶ **VALIDENT** la projection de l'offre et de son déploiement tel que présentés précédemment ;
- ▶ **DECIDENT** que la SAS CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT sera l'entité juridique qui portera le projet FERRANDI ;
- ▶ **DECIDENT** que la SAS CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT fera l'objet de modifications statutaires afin de se conformer avec le projet FERRANDI ;
- ▶ **AUTORISENT** l'augmentation de capital de la SAS CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT pour un montant maximal de 4 millions d'euros ;
- ▶ **AUTORISENT** l'apport en compte courant par la CCINCA à la SAS CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT d'un montant maximal de 3 millions d'euros ;
- ▶ **AUTORISENT** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches, nécessaires à la mise en œuvre du présent avis et à signer tout document, convention, actes ou avenant s'y afférant.

Etant rappelé que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle avant son exécution, en application des articles R712-7 et R712-8 du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	60	Nombre de déports	0
Nombre de participants au vote :	34 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	31		

Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 31

Nice, le 21 septembre 2026

La Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO